

Compte-rendu de la Réunion de Conseil Municipal

du mercredi 28 juin 2023

Syndicat du Gymnase de la Bouverie : Le principe de la dissolution du Syndicat du Gymnase de la Bouverie au 31 juillet 2023 a précédemment été validé par le conseil syndical. Le remboursement anticipé du crédit contracté par le Syndicat du Gymnase avait concomitamment été acté. Une réunion rassemblant les délégués et les Maires des communes membres s'est tenue le jeudi 22 juin dernier. Durant cette réunion, il a été décidé de répartir le coût du remboursement anticipé de l'emprunt d'un montant de 128843,87 € entre les collectivités adhérentes au syndicat. Le critère retenu par le conseil syndical pour calculer la part de chacune, est la moyenne du nombre d'élèves issus de chaque commune ayant fréquenté le collège Michel Servet sur les cinq dernières années. Sur cette base la commune de Villers doit contribuer à hauteur de 4681,21 €. Le conseil municipal valide ce montant qui sera versé au syndicat avant le 31 juillet prochain.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), doit donner des directives réglementaires concernant le devenir de l'immobilier et des matériels inscrits à l'inventaire du syndicat. Lorsque ces éléments seront connus, le conseil syndical se réunira à nouveau pour statuer à ce sujet. Il faudra également que les Préfets de la Loire et de la Saône et Loire donnent leur aval pour la dissolution du syndicat qui ne sera sans doute pas totalement effective au 31 juillet prochain.

Ecole : Lors du dernier conseil d'école, il a été demandé si une zone non-fumeur pouvait être créée devant l'école. Plusieurs conseillères municipales signalent que ce dispositif est en place aux abords de certaines écoles du secteur, notamment à Chandon. Jean-Pierre Thévenet évoque la difficulté qu'il y aura à faire respecter la règle. Après avoir échangé, le conseil municipal décide de mettre un panneau « zone non-fumeur » orienté vers la place de l'école, sur la grille de la cour de récréation, à côté du portail.

Commission Technique : La commission technique s'est réunie à plusieurs reprises sur le deuxième trimestre 2023 pour avancer sur le travail entrepris en début de mandat consistant à réaliser des fiches descriptives du fonctionnement de chacun des diverses infrastructures communales.

La commission a également réfléchi sur les actions à conduire prioritairement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. L'objectif est de construire un projet techniquement consolidé afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée du conseil départemental en décembre prochain. Une aide financière de 48000 € a été validée par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Jean-Pierre Thévenet a déjà eu un contact à ce sujet avec le Maître d'œuvre Franck Longin. Une réunion doit être programmée pendant l'été avec le technicien du Service d'Assistance à la Gestion des Energies du SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) pour continuer d'affiner le contenu des actions à conduire dans le cadre de ce dossier.

Commission Communale des Impôts Directs : La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) s'est réunie en avril. Jean-Pierre Thévenet et Jean-Michel Brisebrat ont participé à la réunion durant laquelle, comme chaque année, ont été étudiés tous les éléments transmis par les services des impôts fonciers. La CCID a également travaillé sur la liste indiquant de manière détaillée la catégorisation des résidences de la commune afin de vérifier la cohérence de la classification de chacune d'entre elles et donc l'équité de chaque foyer de la commune face à l'imposition sur le foncier bâti. Des vérifications doivent être faites pour les habitations classées

dans les catégories 6 et 7, supposées dépourvues de certains éléments de confort afin de permettre d'éventuelles régularisations.

Déchets ménagers : Les nouveaux containers de tri ont été installés. La communauté de communes a fait réaliser une dalle qui permettra l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et qui facilitera le nettoyage du site. La haie en place jusqu'alors étant principalement composée de ronces a été arrachée. Elle sera remplacée à l'automne par une haie de charmilles. Cette future barrière végétale aura un retour sur le parking de manière à masquer les containers de tri pour qu'ils soient moins visibles depuis la salle d'animation.

Nicole Brosselard, déléguée à la commission déchets ménagers de la communauté de communes, donne un compte-rendu de la dernière réunion à laquelle elle a participé avec notamment un retour sur les quatre premiers mois de 2023. Elle évoque le nouveau rythme de collecte porté à une semaine sur deux. Elle fait notamment état d'une baisse de 14,29 % des tonnages collectés et de 21,67% des levées de bacs.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes : Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est un outil de péréquation entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au niveau national. En fonction d'un certain nombre de critères, les EPCI et leurs communes membres sont soit contributeurs, soit bénéficiaires du FPIC, soit, ni contributeurs et ni bénéficiaires. Après avoir été bénéficiaires, CBC et ses communes étaient depuis plusieurs années ni bénéficiaires ni contributrices. Pour l'année 2023, l'ensemble intercommunal devrait à nouveau devenir bénéficiaire du FPIC pour un montant d'environ 600000 €. Selon le critère de répartition de droit commun, la communauté de communes devrait percevoir 30% du montant global. La répartition par commune sera prochainement indiquée de manière précise.

Vie associative : La municipalité de Villers a mis depuis de nombreuses années le soutien à tout ce qui crée du lien social et notamment la vie associative, au centre de ses priorités. Cela a conduit la commune à construire, équiper et rénover de nombreuses infrastructures pour aider au maintien de la dynamique locale que ce soit au niveau associatif, scolaire, périscolaire ou commercial. L'objectif de cette pérennisation et d'un développement de la dynamique locale a été atteint, puisque l'équivalent de quatre-vingt-douze pour cent de la population est membre d'une association de notre commune. Cela contribue à avoir une vie sociale apaisée et solidaire, des comportements citoyens et responsables, un extraordinaire investissement de très nombreux bénévoles et plus globalement, à faire de Villers un village où il fait bon vivre.

Cette dynamique qui fait que certaines de nos associations continuent à se développer de manière soutenue, pourrait poser à terme un problème de capacité pour la commune à répondre à de nouveaux besoins. Ce point doit être pris en compte de manière à pouvoir engager une réflexion sur les éventuelles limites du fonctionnement actuel et sur la manière de continuer à soutenir aussi activement la vie locale, sans compromettre les équilibres communaux qui sont souvent fragiles à tous les niveaux.

Depuis quelques temps, plusieurs demandes concernant les infrastructures communales sont faites de manière assez récurrente. Cela concerne l'Association Sportive qui souhaiterait un terrain synthétique plat, l'Avenir Musical qui souhaiterait voir la salle des répétitions agrandie et l'équipe de la médiathèque qui aimerait que la bibliothèque soit aussi agrandie. Au regard de son niveau de population, la commune présente un nombre d'équipements supérieurs à la moyenne des collectivités de taille équivalente. L'investissement à conduire pour répondre positivement à chacune des sollicitations précédemment énoncées dépasserait le million d'euro et induirait une progression des charges de fonctionnement et d'amortissement qui ne seraient pas supportable par la commune ; sauf à envisager une augmentation très forte de la fiscalité locale. Cette option poserait un problème dans la mesure où les associations locales sont pour beaucoup composées

d'une majorité de membres ne résidant pas sur la commune et n'y étant donc pas fiscalisés. De fait, ce seraient les seuls Villersois, souvent non usagers de tous les équipements concernés qui devraient supporter le poids des dépenses induites. La commune présente certes un niveau de trésorerie important et une absence de dette mais cette situation exceptionnelle, résultant de plus de vingt ans d'une gestion au plus près du denier local, peut très vite revenir à quelque chose de plus conforme à la moyenne. Dès lors les recettes de fonctionnement ne couvriraient plus les dépenses, ce qui pourrait nécessiter à terme, un doublement de l'impôt pour payer les charges nouvelles de fonctionnement tout en conservant un potentiel d'investissement correct.

Indépendamment de cela, de grosses dépenses s'imposent à la commune. Les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) montrent qu'il faut programmer de très grosses dépenses pour remettre en conformité le système d'assainissement collectif du bourg. Pour respecter la planification inscrite au SDA, la commune doit conduire dès cette année un programme d'investissement estimé à 240000 € pour une première tranche de travaux de mise en séparatif d'une partie du réseau d'assainissement du bourg. Elle devra potentiellement conduire une seconde tranche dès 2024, pour un montant estimé à plus de 600000 €. Ces données sont à intégrer dans les perspectives et le potentiel global d'investissement de la commune.

Les sujets des divers besoins associatifs et du potentiel communal seront évoqués lors de la réunion annuelle des Présidents des associations qui se tiendra en septembre prochain, afin de voir de manière concertée comment conserver une dynamique associative aussi essentielle que précieuse, sans mettre en cause tous les équilibres ténus qui ont permis de la porter et de la faire vivre jusqu'à maintenant.

Personnel communal : Compte-tenu de la baisse des effectifs et de la répartition prévisionnelle des élèves dans les quatre classes à la rentrée prochaine, la présence d'une aide en classe de 3 heures par jour en temps scolaire instaurée de manière temporaire il y a quelques années ne se justifiera pas pour l'année scolaire 2023/2024. Après avoir rencontré l'agent et l'enseignante concernée puis la Directrice de l'école pour échanger à ce sujet, il est proposé de diviser par deux le temps en question pour le ramener à 1h30 par jour, soit 6 heures par semaine en temps scolaire. Cela correspond à une quotité hebdomadaire moyenne lissée sur une année de 4h35. Par ailleurs, le conseil municipal valide le principe de mise à disposition du véhicule communal pour que l'agent technique puisse l'utiliser pour ses trajets domicile-travail. Ce principe sera validé sous réserve de l'accord de la commune de Saint-Hilaire-sous-Charlieu et après avoir vérifié les conditions réglementaires rendant cela possible.

Projet de Mise en séparatif du réseau d'assainissement et d'aménagement de la Rue de la Mairie : L'ensemble des subventions sollicitées auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement et d'aménagement de sécurité de la Rue de la Mairie, ont été obtenues. Les projets vont donc pouvoir se concrétiser. Suite à la dernière réunion, le bureau d'études a réalisé le dossier de consultation des entreprises qui a pu être mis en ligne le mardi 27 juin. Les délais liés à la procédure des marchés publics permettront la notification de l'attribution aux entreprises qui seront retenues suite au déroulement de la procédure des marchés publics, se fera en août ou au plus tard début septembre. Les travaux devraient pouvoir débuter en octobre prochain. Le conseil municipal a d'ores et déjà mis des options sur un certain nombre de dates pour pouvoir se réunir de manière réactive afin de favoriser une mise en œuvre la plus rapide possible du projet.